Campagne de soutien aux déserteurs en Europe - Signatures pour les départements Hérault, Gard, Aude et Pyrénées orientales

Campagne de soutien aux déserteurs en Europe

https://framaforms.org/campagne-de-soutien-aux-deserteurs-en-europe-signatures-pour-les-departements-herault-gard-aude-et

Les autorités de l'Union européenne débattent actuellement de mesures strictes visant à restreindre l'entrée des ressortissants russes ayant participé aux combats, y compris

ceux qui ont refusé de poursuivre la guerre. Ces mesures deviennent déjà réalité : plusieurs États européens refusent systématiquement l'asile aux déserteurs russes, les accusant de « complicité » et les privant de toute possibilité de trouver un refuge sûr. Et cela alors que de nombreux citoyens russes ont été enrôlés de force dans l'armée — une pression qui ne fait que s'intensifier.

Dans le même temps, les cas de désertion et d'abandon de poste sans autorisation se multiplient au sein de l'armée russe, en réponse à une guerre sans fin et aux crimes du régime. Selon les estimations de journalistes indépendants et de la communauté OSINT, entre 100 000 et 120 000 cas de refus de participer aux violences et aux massacres ont été recensés depuis le début de l'invasion à grande échelle. Des poursuites judiciaires n'ont été engagées que dans 15 à 20 % de ces cas. La plupart des déserteurs restent en Russie dans une peur permanente : en cas d'arrestation, ils risquent la torture, l'emprisonnement, l'envoi dans des « bataillons d'assaut » ou la mort au front. Seule une infime minorité parvient à rejoindre un pays sûr.

La désertion est un puissant outil de lutte contre la guerre : elle affaiblit la machine militaire du régime et sauve des vies. Soutenir ceux qui choisissent la vie et la paix peut accélérer la fin du conflit et envoyer un signal fort en faveur d'un changement intérieur en Russie.

L'octroi de l'asile relève du droit souverain des États nationaux.

Pourtant, l'Europe leur ferme presque toutes les portes. Même en France, où la CNDA a reconnu que la désertion peut constituer un motif d'asile, seuls quelques-uns ont obtenu une protection. En Allemagne, début 2026, les autorités ont commencé à refuser de plus en plus fréquemment l'asile aux déserteurs russes. Parallèlement, plusieurs pays de l'UE envisagent une interdiction totale d'entrée pour tous les ressortissants russes ayant participé à l'« opération spéciale », privant ainsi des personnes de leur droit à la vie et à la protection humanitaire.

De la même manière, pour des raisons humanitaires, nous reconnaissons le droit des déserteurs ukrainiens à bénéficier d'une protection dans l'UE. Le droit à la vie et à la liberté prime sur les droits de l'État.

Nous exigeons des mesures immédiates

1) Reconnaître le refus de participer à la guerre

(désertion et abandon de poste sans autorisation) comme un motif légal d'obtention de l'asile et de la protection dans chaque État membre de l'Union européenne. Il s'agit d'un acte de conscience et d'un refus de participer à des crimes.

2) Délivrer des documents de voyage humanitaires

(laissez-passer) aux personnes ne disposant pas de passeport, afin qu'elles puissent rejoindre l'UE en sécurité et déposer une demande de protection.

3) Informer largement

la population russe sur les possibilités d'obtenir une protection, afin que la désertion devienne un choix réellement accessible et non un acte désespéré.